

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

DECEMBRE 1907

No 12

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES
DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES
PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA
CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

Voici maintenant comment M. De L'Orme accueillit la nouvelle de la révocation de ses pouvoirs par le Chapitre et de la nomination de M. de Latour. Mais il commence sa lettre du 23 février 1732, en annonçant à son frère son changement de domicile :

“ Je ne doute pas que vous ne soyez inquiet d'apprendre et de savoir des nouvelles de ce qui se passe cette année en ce pays, eu égard aux différentes révolutions qui se sont passées en Canada. Je vous dirai donc pour commencer que ma santé, Dieu merci, est très bonne ⁽¹⁾ aussi bien que celle de mes deux neveux Hazeur et Sarrazin, ⁽²⁾ lesquels dem-urent avec moi au collège de Presle, rue des Carmes, proche la place Maubert à Paris, dans un appartement que je loue 100 frs par an. J'ai été

(1) Elle n'avait pas été si bonne l'année précédente et il écrivait alors, le 12 février 1731 : “J'ai été pendant 78 jours arrêté dans ma chambre pour m'être fait arracher une dent lorsque la fluxion commençait. J'en ai été si fort incommodé que j'en ai pensé mourir. Cette fluxion a été si considérable qu'elle m'a causé trois abcès les uns après les autres sur la joue droite et à la gorge, laquelle se trouvait presque entièrement bouchée à pouvoir à peine avaler une goutte de bouillon. J'ai été saigné plusieurs fois du bras et du pied... J'en suis quitte... en payant les médecins et chirurgiens qui m'on rendu visite. il m'en a coûté considérablement.

(2) Nous reverrons plus tard ces deux neveux dont M. De L'Orme fut le dévoué et généreux protecteur.

obligé de prendre ce parti, parce que M. Dosquet avait écrit, il y a deux ans, à messieurs du Séminaire des Missions Etrangères, que je prévenais en Canada bien des esprits contre lui, par conséquent qu'il ne convenait pas que je demeurasse dans une maison comme la leur. Ces messieurs, après ces nouvelles reçues, ne m'en ont pas dit un mot qu'au bout de six mois, c'est-à-dire lorsque j'ai été en Berry avec mon neveu Hazeur, qu'on j'ai mené avec moi passer 4 ou 5 mois. Ce fut M. de Montigny qui m'annonça cette belle nouvelle de la part des autres supérieurs et directeurs, me marquant que M. Dosquet leur avait écrit ce que je vous ai marqué ci-dessus. Il m'ajoute que tous ces messieurs ont écrit en Canada à M. le Coadjuteur afin de lui faire connaître que je ne méritais pas un pareil sort. Il me conseille en même temps que si je reviens à Paris avant le retour des vaisseaux de l'année dernière, d'aller passer quelque temps à Versailles jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles du Coadjuteur.

“Ayant été obligé de revenir à Paris, je n'ai pas cru qu'il convint d'attendre la permission de M. Dosquet pour demeurer à Paris où bon me semblerait. C'est pourquoi dans l'incertitude où ces messieurs étaient de savoir s'il le voudrait ou ne le voudrait pas, j'ai pris mon parti, de moi-même et avec le conseil de M. de Montigny, de laisser le Séminaire des Missions Etrangères pour loger au collège de Presles où je suis incomparablement mieux. Il est vrai qu'il m'en coûtera beaucoup d'avantage, étant obligé de prendre avec moi un cuisinier qui me sert en même temps de laquet, de valet de chambre, etc Voilà le premier domestique que j'ai eu à Paris. La conduite de M. Dosquet a paru si ridicule à tout le monde que tous ceux qui l'on sue l'ont traitée de puérilité. M. de Mornay, M. Raudot, M. de Forcade traitent cela avec le dernier mépris, je crois que M. le Comte de Maurepas n'en est pas plus satisfait que les autres, non plus que de

la manière avec laquelle le Chapitre a agi envers moi ; car il n'a pas pu se dispenser d'en dire son sentiment à M. de Latour auquel il parla de la bonne façon à mon sujet. M. de Forcade était présent lorsque cela se passa. Il lui dit que le Chapitre m'avait obligation des 5000 frs qui lui avaient été accordés, et que sans moi il ne les aurait pas eus. Il lui dit qu'il n'y avait rien à craindre de ma part, que j'étais d'un trop bon compte pour vouloir faire tort au Chapitre. MM. de Forcade et Raudot lui ont parlé en des termes encore plus forts, de sorte que ce pauvre Doyen a été tout déconcerté. Je ne crois pas que nous ayons aucune difficulté pour mes comptes ; nous les avons déjà examinés ensemble et il n'y a rien trouvé à redire jusqu'à présent. Il est après examiner les pièces justificatives que je lui ai mises entre les mains. Il doit faire ses apostilles. S'il trouve quelques difficultés, je suis en état d'y répondre.

“ Je ne conçois pas la vue du Chapitre de Québec. En vérité l'on n'a pas de bon sens dans notre pays. L'on donne procuration à un homme pour régir pendant le temps qu'il sera en France ; l'on suspend pendant ce temps-là mes pouvoirs ; je vous demande un peu si j'étais homme à ne donner au doyen aucune connaissance des affaires, que deviendraient les intérêts du Chapitre ? quoi, donner pouvoir à un homme de gouverner seul des affaires qu'il ne connaît pas ; est-ce cela avoir du bon sens ? Si on lui avait dit de se joindre à moi pour se mettre au fait de tout ce qui concerne les revenus en France, pour, à son retour en Canada, être en état d'en instruire les chanoines, ce n'était qu'un demi-mal. J'attends que mes comptes soient arrêtés, après cela je parlerai. Jusqu'ici j'ai fait bien des politesses au doyen, il en a usé de même avec moi. Quoi de plus indigne de la part du Chapitre de m'ôter 500 frs après les services que je lui ai rendus ! Le doyen fait le bonhomme ; je ne sais pas s'il retournera en Canada.

“ A son arrivée à la Rochelle, il a commencé par faire des retraites à des religieuses. Il a gardé, pendant un mois et demi qu’il y a séjourné, toutes les lettres dont il était chargé, ce qui a fait pester fort contre lui. Il est arrivé à Paris : il ne respire qu’à prêcher et à faire des missions. Il veut aller, ce carême, à Maubec pour en faire. Il voudrait m’engager à faire ce voyage avec lui, mais je n’y vois de ma part aucune apparence. Il ferait bien mieux de s’instruire et de travailler à se mettre au fait des affaires, cela conviendrait mieux à sa députation. Il paraît qu’il ne s’en met pas beaucoup en peine. Car je ne vois pas qu’il ait grande envie de retourner dans le pays, de la manière dont il m’a parlé. Dieu le bénisse et tous nos chanoines ! (1) Si je ne m’étais pas fait une force étonnante sur mon esprit, tous ces différents stratagèmes et traitements m’auraient absolument rendu malade. Car je me vois hors d’état de vivre à Paris . . . Je viens de voir M. de Latour au Séminaire des Missions Etrangères pour travailler à mes comptes, et l’engager à me les allouer. Il m’a dit que je devais les regarder comme arrêtés, mais qu’il ne pouvait pas les finir qu’il n’eût été à Maubec pour être témoin lui-même des réparations qui y ont été faites, et pour voir les biens, afin d’être plus en état de rendre témoignage au Chapitre de la manière avec laquelle j’ai agi pour ses intérêts, que ce retardement ne me devait faire aucune peine, mais que pour sa décharge et la mienne il était à propos qu’il fit ce voyage avant l’allouement de mes comptes, parce qu’il ne voulait point être exposé aux reproches de quelques personnes du Chapitre dont il connaissait les esprits. Je vous avoue que tous ces raisonnements ne me firent pas dans le moment le plus grand plaisir. Cependant je n’ai pas laissé dans la suite de les goûter. Il va principale-

(1) En vérité, ce chanoine De L’Orme n’était pas bête. Il a toutes mes sympathies. Il se trompa plusieurs fois, mais pas aussi souvent que d’autres qui ont brillé d’avantage, mais qui n’avaient pas autant de bon sens.

ment dans le Berry pour y faire des missions après lesquelles il soupire ardemment. Il m'a dit que dans un mois ou six semaines, il serait de retour à Paris. Il va partir dans ce carême pour disposer tous les gens de ces pays à faire leurs pâques, et s'informera sans doute de tout ce que j'ai fait dans le pays. Je ne crains rien de ce côté-là ; je suis toujours en garde avec lui. Il me demanda si je payerais les lettres de change, je lui répondis que je n'en savais rien, n'ayant aucun fonds au Chapitre, que je ne voyais pas grande apparence de les pouvoir payer. "Mais monsieur, me dit-il, vous avez écrit au Chapitre de tirer sur vous pour 3000 livres."

— "Il est vrai, lui répondis-je, et même je les aurais payées en m'incommodant beaucoup, si le Chapitre n'en avait pas aussi mal agi envers moi qu'il a fait." — "Vous avez vous-même, me dit-il là-dessus, demandé des commissaires. Ne vaut-il pas bien mieux que ce soit une personne du corps du Chapitre qui règle nos comptes que des commissaires." — "Cela est vrai, mais en nommant des commissaires, l'on ne m'aurait pas retranché 500 frs. D'ailleurs il m'est dû considérablement. Il n'est pas juste que j'attende plus longtemps." Enfin le résultat de tout cela est que je ne payerai pas les lettres de change. Voilà ce que produira la députation de M. le doyen, ce qui ne fera pas plaisir au Chapitre ou je serai bien trompé. Nous avons actuellement une affaire importante à terminer à Paris, qui est celle du curé de Luan, et le Doyen s'en va faire des missions en Berry. Si j'étais homme à laisser périr les affaires du Chapitre, il est certain qu'il en coûterait considérablement à messieurs les chanoines pour leur apprendre à écouter aux portes. Il y en a bien qui me le conseillent. Cependant je ne peux me résoudre à cela. Il est dû au curé de Luan plus de 800 frs pour supplément de sa portion congrue et les frais auxquels le Chapitre est condamné, je ne sais comment je payerai cela."

Dans une autre lettre, M. De L'Orme écrit à son frère :
"A l'égard du voyage du Doyen en France, je vous avoue qu'il est fort inutile pour messieurs du Chapitre qui ne pensent pas plus long que leur nez. Ils m'écrivent qu'ils sont très contents de moi dans la lettre commune (1), qu'ils m'ont bien des obligations des peines que je me donne pour leurs affaires. Leurs actions les démentent entièrement ; car ce n'est pas être content d'un homme que de lui faire l'affront d'en envoyer un autre à sa place. C'est se méfier entièrement de lui que de ne pas s'en rapporter à ce qu'il fait, suspendre sa procuration pendant le séjour du Doyen en France, c'est la plus haute sottise qu'ils aient pu faire. Envoyer un homme en France à mes dépens, c'en est encore une autre plus grande. Je dis à mes dépens, puisqu'ils me retranchent ou veulent me retrancher 500 frs. . . . M. de Latour est donc parti vers la mi-carême pour aller au Berry, avec promesse qu'il ne serait qu'un mois ou six semaines, après lesquelles il reviendrait à Paris pour allouer mes comptes. Qu'a-t-il fait ?—Dans le chemin, il s'est arrêté à Orléans où il a fait des retraites à des religieuses qui sont appelantes de la constitution (2). Il a demandé pour cela permission à M. L'Evêque d'Orléans.

Il a fait sa retraite, au bout de laquelle il a chanté le *Te Deum* en actions de grâces du changement qu'il avait fait dans cette communauté, à ce qu'il s'était imaginé. Il

(1) Je crois qu'il est ici question d'une lettre spéciale signée par cinq chanoines et dont M. De-L'Orme parle dans une de ses lettres.

(2) Il s'agit de la constitution *Unigenitus* de Clément XI (1713) contre le Jansénisme. Les chanoines de Québec, à la demande de Mgr Dosquet, signèrent, le 3 novembre 1730, le *formulaire* d'Alexandre VII, donné en 1665. Dans la délibération du Chapitre on lit ce qui suit : Mgr le Coadjuteur, après avoir fait lire la déclaration du roi sur les affaires du Jansénisme du mois de mars 1730, a dit à l'assemblée que quoique par la grâce de Dieu le diocèse de Québec eût été jusqu'ici garanti des erreurs du temps, ce qui avait fait que nos Seigneurs les Evêques ses prédécesseurs n'avaient point cru nécessaire d'exiger la signature du formulaire ni de prendre d'autres précautions contre l'hérésie de Jansénius, il croyait cependant qu'il était à propos soit pour donner des marques de la profonde soumission du clergé tant aux constitutions des souverains Pontifs qu'aux ordonnances de Sa Majesté, que MM. les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers signassent désormais le formulaire et acceptassent expressément la constitution *Unigenitus*"

rapporte à M. l'Evêque et au coadjuteur d'Orléans les changements de sentiments dans lesquels les religieuses sont au sujet de la Constitution. M. le Coadjuteur se transporte dans cette communauté pour lui en témoigner sa joie. Il trouve tout le contraire de ce que lui a exposé le doyen, car les religieuses parurent encore plus entêtées dans leurs sentiments que jamais, disant à M. le Coadjuteur que ce n'était pas un homme venu du Canada qui serait jamais capable de les faire changer. C'est M. le doyen lui-même qui a mandé cela à M. l'abbé de Brisacier, à ce que l'on m'a rapporté. Je vous demande un peu s'il convient à M. de Latour de vouloir s'ingérer dans les différens diocèses où il passe, de chercher à y mettre la réforme, comme s'il n'y avait jamais eu en France des gens plus éclairés que lui pour y travailler. Les missions sont sa plus grande passion. Il a passé par la prieuré d'Eve et par Maubec où il a promis de grandes missions. Je ne sais pas si c'est pour cela que le Chapitre l'a envoyé en France. Il ne fallait donc pas qu'il suspendit ma procuration..... Le doyen au lieu de prendre connaissance de tout à Maubec s'est contenté d'y demeurer très peu de temps, de là il est parti pour aller à Limoges et sans doute de là Toulouse qui est son pays, car il a dit qu'il ne reviendrait qu'à la fin de septembre à Maubec. Voyez un peu où il me renvoie pour mes comptes, pendant qu'il m'a dit qu'il ne serait qu'un mois ou deux absent de Paris. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les affaires..... C'est pourtant lui qui recevra les émoluments et moi qui travaillerai..... Pour moi je pense et plusieurs autres avec moi que M. le doyen a été bien aise de suspendre mes comptes jusqu'après le départ des vaisseaux. afin que ces messieurs ne connussent point que son voyage a été inutile en France, puisqu'il ne change rien aux sommes dont le Chapitre me paraît redevable. D'ailleurs si ces comptes eussent été alloués, ces messieurs auraient pu remarquer qu'il ne convenait pas d'avoir deux personnes en France à qui ils donnent des émoluments, c'est

pourquoi il suspend à finir les choses jusqu'à l'année prochaine, parce que sans doute il mandera en Canada qu'il lui a fallu du temps pour examiner toutes choses par lui-même tant à Paris que dans les abbayes et prieurés que nous avons en Berry et en Touraine, pendant qu'il paraît à tout le monde qu'il s'en met fort peu en peine ; et en effet les différentes missions qu'il fait dans les diocèses où il passe n'ont à ce que plusieurs pensent d'autre but que d'engager les Evêques à écrire au Cardinal en sa faveur pour obtenir quelque bénéfice, ou pension avec laquelle il enverra promener le Canada. Si ces vues lui réussissent, il aura mieux su profiter du temps que moi qui ai sacrifié ma fortune pour des ingrats ; car si à mon arrivée en France j'eusse demandé pour moi un bénéfice, je l'aurais certainement obtenu. M. Raudot me l'a souvent dit et répété. J'ai travaillé pour les autres, j'y ai réussi. Voilà la récompense que j'en retire....."

Voici maintenant ce que M. de Latour écrit de Paris au Chapitre, le 14 mars 1732 :

"Messieurs, j'ai été mortifié, en arrivant ici, de trouver M. Delorme hors du Séminaire, il est allé loger avec messieurs ses deux neveux près de la place Maubert, dans le collège de Presle, à près d'une lieue du Séminaire des Missions, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de le voir aussi souvent que j'aurais souhaité. Il a pris la peine de venir chez moi pour l'examen de ses comptes, et nous y avons procédé de concert avec une exactitude qui vous fera plaisir. Nous avons convenu d'y faire plusieurs changements. Nous avons aussi éclairci quelques difficultés qu'on ne pouvait pas débrouiller à Québec. Il nous en reste encore pour lesquelles il n'a pas eu des pièces justificatives. J'espère que nous terminerons tout à la satisfaction de tout le monde.

"Je pars incessamment pour Maubec, et j'ai cru devoir faire ce voyage avant de finir l'affaire des comptes, soit pour retirer les pièces justificatives qui manquent et qui seront peut-être là-bas, soit pour connaître par moi-même

l'état des choses et pouvoir régler plus sûrement des articles qui nous embarrassaient le plus par rapport aux réparations. J'espère vous écrire de Maubec et vous informer, cette année, de ce que j'y aurai connu.

“Je profiterai de ce voyage et de mon séjour qui y sera un peu long, pour y faire une mission aux peuples qui n'en ont pas eu depuis un temps immémorial. Je crois en cela non seulement satisfaire le désir que j'ai de procurer la gloire de Dieu, mais encore remplir une des obligations du Chapitre, parce qu'il est juste que si on en retire les fruits, on y procure quelques secours spirituels. Mgr l'Archevêque de Bourges a fort agréé ce projet, j'ai trouvé ici quelque ecclésiastique de bonne volonté qui vient m'y donner du secours.

“La dépense n'ira pas bien loin et j'espère que votre zèle et votre piété vous y fera entrer. En tout cas, je la prendrai sur mon compte s'il le faut absolument. J'aurais fort souhaité que M. De L'Orme y fût venu avec moi. Il aurait partagé la bonne œuvre, il m'aurait fait connaître les endroits. C'était même votre intention, en lui laissant 400 francs, qu'il prît la peine de venir à Maubec avec moi. Mais ses occupations ne lui ont pas permis. Au reste, ce temps-ci est le plus propre pour y aller, afin de pouvoir, cette année même, vous écrire, et vous instruire de tout....”

M. De Latour dit qu'en partant de Maubec, il ira à Limoges pour tacher de régler une affaire de 200 francs pour la coupe des grands bois ; puis il demande l'autorisation d'aller à Lestrées où l'on doit au Chapitre de Québec 2000 frs d'arrérages.

MM. Tremblay et De L'Orme et Mgr de Mornay lui ont donné ce renseignement.

Enfin il annonce que le roi a fait un règlement qui attribue au doyen du Chapitre le double de ce qui est donné à chaque chanoine, c'est la coutume de France.

MGR HENRI TÊTU

(A suivre)

JOSEPH ROY DE VILLERÉ

Un peu avant 1672, Jean Roy, originaire de Serraine, évêché de Tours, venait s'établir dans la Nouvelle-France. Il s'y mariait quelques années plus tard, et eut une nombreuse famille.

L'un de ses fils, Jean Roy, se maria à son tour et eut, lui aussi, plusieurs enfants qui s'établirent en Louisiane.

M. de Ulloa, dans une lettre adressée au gouvernement espagnol en 1768, nous apprend à peu près vers quelle époque les frères Roy se rendirent en Louisiane.

“ L'oncle de Noyan et de Bienville (M. LeMoyne de Bienville), dit-il, était venu du Canada pour gouverner à la Louisiane, et dans le nombre des gens du commun qu'il emmena avec lui, il se trouva quatre frères appelés LeRoy, qui prirent ensuite différents noms à la Louisiane, l'un se faisant appeler Lafrenière, l'autre, Léry, le troisième, Beaulieu, et enfin le quatrième Chauvin. Ces quatre Canadiens étaient d'une si basse extraction, et avaient reçu si peu d'éducation, qu'ils ne savaient pas même écrire, étant venus avec la hâche sur l'épaule pour vivre du travail de leurs mains.”

M. de Ulloa oubliait dans sa nomenclature Etienne Roy Villeré, qui ne fut pas le moins important des frères Roy.

Etienne Roy Villeré se maria à Marie-Catherine Neveu, et eut un fils, qui fut connu sous le nom de Joseph Roy de Villeré.

Grâce à la protection de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, ce jeune homme obtint, le 1er octobre 1750, la charge d'écrivain de la marine à la Louisiane.

Un de ses descendants nous a passé sa commission qui se lit comme suit :

“ Aujourd'huy premier octobre mil sept cent cinquante.

“ Le Roy, estant à Versailles, voulant commettre une personne fidelle et capable pour faire les fonctions d'Écri-

vain de la Marine à la Louisiane, et sachant que le dit Roy de Villeré a les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne Ecrivain de la Marine à la Louisiane pour en la dite qualité servir sous les ordres du S. Michel de la Rouvillière, Commissaire Général de la Marine, Ordonnateur du dit pays, et suivant l'instruction particulière qu'il lui donnera.

“Mande Sa Majesté à Mons. Le Duc de Penthièvre, amiral de France, au dit Sr Michel de la Rouvillière, Commissaire Général de la Marine, Ordonnateur à la Louisiane, et à tous autres officiers qu'il apartiendra de faire reconnaître le Sr Roy de Villeré en la dite qualité d'Ecrivain, et choses concernant la dite charge.

“Et pour témoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller d'Etat et de ses commandements et finances.

LOUIS

ROUILLÉ ”

Louis XV, par sa criminelle incurie, avait été obligé en 1763 de céder la plus grande partie de la Louisiane à l'Espagne afin de l'empêcher de passer toute entière à l'Angleterre.

La conclusion du traité de Paris fut reçue en Louisiane avec une véritable désolation. On voulait rester Français.

Les habitants se réunirent et décidèrent d'envoyer à Paris Jean Milhet, riche négociant de la Nouvelle-Orléans, pour supplier le roi de ne pas les abandonner.

Milhet alla trouver LeMoynes de Bienville, l'ancien gouverneur de la Louisiane, alors âgé de 86 ans, et tous deux se rendirent auprès du ministre Choiseul. Celui-ci ne voulut pas revenir sur ce qu'il avait lui-même proposé, et il refusa même de présenter à Louis XV l'envoyé de la Louisiane.

Don Antonio de Ulloa fut chargé par le gouvernement espagnol de venir prendre possession de sa nouvelle colonie. Il débarqua à la Nouvelle-Orléans le 5 mars 1766.

Si don Antonio de Ulloa eût agi avec douceur à l'égard des habitants et s'il ne les eût pas traité comme les Espagnols traitaient alors les Mexicains, peut-être les Louisianais se seraient-ils décidés, avec le temps, à devenir sujets loyaux du roi d'Espagne. Mais Ulloa, médiocre administrateur, quoique savant distingué, indisposa bien tôt tout le monde par ses violences et ses injustices.

Une agitation sourde commença. Le Conseil Souverain poussé par le peuple se vit forcé d'agir. Le 29 octobre 1766, sous prétexte que Ulloa n'avait pas pris possession légalement de la colonie, il lui donnait ordre de déguerpir. Ulloa, qui n'avait que quelques soldats avec lui, se rendit à cette injonction.

Le 1er novembre 1766, jour du départ d'Ulloa, plus de mille hommes armés parcoururent les rues de la Nouvelle-Orléans avec le pavillon blanc fleurdelysé. Les femmes, les enfants couraient baiser cet emblème aimé. L'air retentissait des cris de *Vive le roi ! Vive Louis le Bien-Aimé !*

Pendant neuf mois la Louisiane vécut pour ainsi dire en république. Les habitants espéraient que leur coup d'énergie et l'amour qu'ils avaient montré pour la France toucheraient Louis XV et le ferait revenir sur le malheureux traité de cession.

Rien n'y fit. Louis XV avait déjà oublié la Louisiane.

Le 18 août 1769, un nouveau gouverneur, le comte Alexandre O'Reilly, reprenait possession de la Louisiane au nom du roi d'Espagne.

O'Reilly, trois jours après sa prise de possession, faisait arrêter les principaux fauteurs de la rébellion contre Ulloa. Parmi eux se trouvaient Chauvin de La Frenière, procureur-général du Conseil Souverain, Joseph Marquis, capitaine réformé, Balthazar de Mazan, ancien officier

Joseph Milhet, Jean Milhet, Joseph Petit, Pierre Caresse, Hardi de Boisblanc, etc.

Joseph Roy de Villeré avait été un des chefs de la rébellion. Il avait signé les représentations portées à la Cour de France en 1765 par Jean Milhet. En octobre 1768, il avait fait signer par les Allemands une espèce de protestation contre les actes de Ulloa, pendant que Noyan faisait de même auprès des Acadiens, "se servant l'un et l'autre, pour parvenir à ce but, de menaces, de ruses ou de flatteries, suivant ce que le caractère et les besoins des habitants exigeaient."

La veille même du départ de Ulloa, Villeré avait conduit à la Nouvelle-Orléans, pour soutenir le Conseil Souverain, quatre cents Allemands, Acadiens et autres miliciens.

Les Espagnols l'accusaient, en outre, d'avoir empêché le sieur Maixent de payer aux Allemands une somme assez considérable que le roi d'Espagne leur devait pour des grains achetés. Son unique but en agissant ainsi, prétendaient-ils, était de soulever les Allemands contre les Espagnols.

Averti à temps du danger, Villeré s'était sauvé sur son habitation, et O'Reilly n'avait pu le faire arrêter le 21 août 1769 en même temps que les autres chefs.

Il se préparait à gagner les possessions anglaises quand il reçut de Aubry, le dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, une lettre l'invitant à rentrer dans la ville et lui laissant entendre qu'O'Reilly ne lui ferait rien ou presque rien.

Villeré, tout confiant, se rendit à cette invitation. Il fut arrêté aussitôt, et les Espagnols, qui savaient en quelle estime le peuple le tenait, craignant qu'on ne tentât de le délivrer, le firent embarquer sur une de leurs frégates mouillées en face de la ville.

C'est là qu'il devait être assassiné.

Marguerite-Louise de La Chaise, femme de Villeré, raconte le juge Martin, dans son *History of Louisiana*, apprenant son arrestation, se fit conduire en canot à la fré-

gate espagnole. On lui en défendit l'accès. Villeré, qui était dans la chambre, entendant la voix suppliante de sa femme, voulut monter sur le pont. Ses gardes le repoussèrent rudement. Une lutte s'ensuivit, et Villeré tomba percé de coups. Martin ajoute qu'on jeta à madame de Villeré la chemise ensanglantée de son mari.

La version du juge Martin ne s'accorde pas cependant avec celles du capitaine Bossu et de M. de Champigny, contemporains du patriote louisianais.

Voyons d'abord la version du capitaine Bossu :

“ Avant mon départ de France vous me témoignates que vous seriez charmé d'apprendre quelque chose touchant Mr de Villeré, ci-devant écrivain du Roi pour le département de la Louisiane.—

“ Il est mort, et sa fin a été bien tragique.

“ Cet écrivain s'était embarqué dans une pirogue sur le Mississipi, avec des esclaves, afin de gagner les possessions Anglaises, aussitôt qu'on eut annoncé l'arrivée des Espagnols commandés par Mr. O'Reilly. Mais ayant reçu une lettre dans laquelle Mr Aubry, d'après les assurances que lui avait données ce général, lui marquait qu'il pouvait revenir en toute sureté.

“ Mr de Villeré dans cette confiance, descendit le fleuve pour se rendre à la Nouvelle-Orléans. Qu'elle fut sa surprise lorsqu'en se présentant à la barrière, il se vit arrêté ! Sensible à cet outrage il ne put modérer son indignation. Dans un premier transport, il donna un coup de poing dans l'estomac de l'Officier Espagnol qui commandait le Corps de Garde. Ses soldats s'élançèrent aussitôt sur lui, et le percèrent de coup de bayonnettes. Il fut emporté dans une frégate qui était au port, où il mourut quelques jours après.” (1)

M. de Champigny raconte ainsi l'arrestation et la mort de M. Villeré :

“ Ce dernier (M. Villeré) était prêt à s'embarquer pour

(1) *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrionale*, éd. 1777, p. 31.

passer sur le territoire des anglais avec tout ce qu'il pouvait avoir. Il reçoit une lettre de M. Aubry qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. O'Reilly, et il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui sera rien fait. M. Villeré hésite un moment, mais sur la parole d'honneur d'un commandant français, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avait de la fourberie du gouverneur espagnol ; il se rend en ville. A peine y est-il qu'on le fait prisonnier, et qu'on le conduit à bord d'une frégate. "Traîtres, leur dit-il, vous avez craint de nous déclarer vos projets odieux ; vous êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre qu'en nous trompant. Si vous avez cette bravoure dont vous vous efforcez de faire parade, rendez-moi la liberté : laissez-moi choisir 200 hommes parmi mes compatriotes, combattez-nous avec vos trois mille et s'il échappe un seul espagnol, dites que nous sommes des lâches et des infâmes, mais vainement vous flattez-vous de nourrir vos yeux cruels et sauvages du spectacle barbare de ma mort, Villeré ne fut pas fait pour périr sur un échafaud."

"Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier se présente et d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend sans connaissance ; un soldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuisse, il tomba écumant de rage et de fureur.

"Il est trois jours dans cet état affreux, et meurt désespéré de n'avoir pas assouvi sa vengeance." (1)

O'Reilly, dans un but que nous ne pouvons saisir, à moins qu'il ne voulût exonérer aux yeux de la postérité le meurtre commis par ses subordonnés, fit subir un procès à la mémoire de Villeré, en même temps que ses anciens compagnons subissaient leur procès.

M. de Champigny, qui avait connu intimement M. de Villeré, en fait le portrait suivant :

"Personne de plus brave que M. de Villeré. Canadien

(1) *La Louisiane ensanglantée*, p. 25.

d'origine, il en avait la valeur, la fermeté et l'esprit libre : violent et plein de feu, mais franc, loyal et ferme dans ses résolutions. Il était de la bonne taille, et bien fait, sa démarche était assurée, son regard fier et martial, son attachement à son Roi tenait plutôt de la frénésie que du patriotisme. Si tous les colons avaient pensé comme lui, s'ils avaient eu sa ferme résolution, je doute que l'Espagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle-Orléans. Il avait le génie de la guerre, il avait été choisi par les Allemands et les Acadiens pour leur chef, en cas d'événement et sans doute sous ses ordres cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe ; Je laisse aux Français patriotes le soin de répandre des lauriers sur sa tombe." (1)

Les Louisianais, par un sentiment qui leur fait honneur, reportèrent sur le fils de la victime du sanguinaire O'Reilly l'estime et l'affection qu'ils avaient pour le père.

Villeré fut gouverneur de la Louisiane de 1816 à 1820.

Dans ses *Familles de la France coloniale*, M. Pierre Margry a commis une erreur assez singulière au sujet de Joseph Roy de Villeré. Il lui enlève tout le mérite de son dévouement à son pays et de sa mort héroïque pour le reporter sur un des membres de la famille Rouer de Villeray, bien connue elle aussi au Canada.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

LOUISIANE

En 1682, Cavalier de la Salle descendant le Mississipi jusqu'à ses bouches, constatait que ses eaux se déversaient non dans le Pacifique mais dans le golfe du Mexique. Il donnait en même temps à la contrée traversée par la partie méridionale de son cours le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV qui avait été personnellement le protecteur de l'expédition.

(1) Idem, p. 87.

L'HONORABLE CHARLES-FRANÇOIS-XAVIER
BABY

Charles-François-Xavier Bâby naquit le 19 juin 1794 du mariage de l'honorable François Bâby, conseiller législatif et exécutif, et de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière.

Il se lança jeune dans les affaires. Voulant faire grand, il se livra à l'exploitation du commerce de bois sur une trop grande échelle pour ses ressources financières. La suite amena une faillite dans laquelle ses créanciers, vu l'aisance de la famille Bâby, se montrèrent fort hostiles à leur débiteur. La loi permettait alors la contrainte par corps pour dette ; la conséquence fut que François Bâby traversa la frontière et habita Albany, dans l'état de New-York. Au bout d'un certain nombre d'années il revint au pays et parvint à satisfaire ses créanciers.

On raconte qu'après avoir réglé tous ses comptes avec un de ceux qui l'avaient le plus malmené, et avoir pris une quittance finale en bonne forme, il lui demanda s'il était parfaitement satisfait et content. L'autre, qui croyait sa créance perdue à jamais, ne pouvait se taire en remerciements. François Bâby tira une autre somme assez ronde de son portefeuille : "Voilà, dit-il, pour vous payer les injures que vous avez dites de moi, et pour vous clore le bec à l'avenir."

François Bâby reprit activement les affaires, et exécuta de grands travaux pour le gouvernement du Canada, entre autres des quais et des phares sur le littoral du Saint-Laurent, en bas de Québec. Il devint très populaire, car il payait largement ses employés, et continuait la paye de ceux qui, par accident ou maladie, étaient incapables de travailler. Sa popularité éclata quand il fit élire son fils, tout jeune homme, député du comté de Rimouski, et ensuite du comté de Témiscouata.

Les ministres sentaient son influence et recherchaient son appui. Lui, les aidait ; et il est à croire que de part

et d'autre chacun y trouvait son compte. Il sut en profiter et amasser une belle fortune, dont il usa libéralement.

Le 17 juin 1861, il s'était fait élire représentant de la division de Stadacona au Conseil Législatif.

L'honorable Charles-François-Xavier Bâby mourut le 6 août 1864.

Ceux qui croient à la fatalité du nombre 13 à table, trouveront, dans la mort soudaine de l'honorable M. Bâby, une confirmation de leur crédulité.

Il avait ce jour-là une dizaine d'invités à dîner chez lui. Au moment de se mettre à table, madame Juge Duval se mit à compter les convives, et, en voyant 13, elle ne voulut pas prendre son siège avant d'envoyer quérir un autre convive. Celui-ci mandé ne put venir. M. Bâby insista auprès de madame Duval et finit par la gagner en lui disant : "Emilie," c'était son nom, "assieds-toi, je prends tout sur moi."

Vers les onze heures il prit sa bougie pour se retirer et, en ouvrant la porte, il tomba mort.

"M. Bâby, disait le *Journal de Québec* du 10 août 1864, était un homme d'une incroyable énergie et d'une activité surhumaine. Faible, en apparence, de constitution, jamais il ne succomba à la fatigue ou au travail. Déjà, à l'âge de 19 ans, il faisait des entreprises considérables. S'il succombait aujourd'hui, c'était pour se relever demain avec un redoublement d'énergie, dans des entreprises plus considérables, et lorsque la mort vint si soudainement le frapper, il rêvait d'entreprises plus grandioses que toutes celles qu'il avait accomplies jusque là. Dans sa course ardente, accidentée par des naufrages, il a, tout naturellement, laissé sur son passage des amis et des ennemis ; mais personne ne lui a jamais contesté les rares qualités qui l'ont rendu si remarquable, surtout dans les quinze dernières années de sa vie, c'est-à-dire, une sûreté de coup d'œil extraordinaire, une connaissance profonde du cœur hu-

main, une volonté agissante et rapide comme l'éclair dans sa marche, et une générosité sans limites. Des milliers de personnes peuvent attester la bonté de son cœur et l'on peut dire que personne n'est allé frapper en vain à sa porte. Nulle infortune n'a jamais trouvé son cœur fermé."

Il avait épousé une sœur de Mgr Pinsonnault, évêque de London, et il laissa un fils et une fille.

Le fils, Michel-Guillaume, surnommé Francis, a épousé Mlle Marie-E.-Wilhelmine Renaud, et n'a pas d'enfants. Il a représenté successivement à l'Assemblée législative du Canada, les comtés de Rimouski, Témiscouata et Saguenay. Il a sa demeure à Québec, mais il passe une grande partie de son temps à l'étranger.

Sa sœur, Alice, est maintenant lady Caron.

P. B. CASGRAIN

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES SUR LA FLORE CANADIENNE

(ADDENDA) ⁽¹⁾

André Michaux, *Flora Boreali-americana* — Paris, 1803. 2 vol. in-8. avec fig.

Abbé L. Provancher, *Traité élémentaire de botanique à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science sans le secours d'un maître*—Québec, 1858. 1 vol. in-12. 118 p.p.

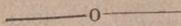
Abbé Ovide Brunet, *Catalogue des végétaux ligneux du Canada pour servir à l'intelligence des collections de bois économiques envoyées à l'Exposition Universelle de Paris, 1867*. Québec. 1867. 1 vol. in-8. 64 p.

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 329.

J. C. Chapais, *Guide illustré du Sylviculteur Canadien*. Illust. de 126 gravures. 3ème édit. Québec. 1891. 1 vol. in-8. 205 p.

E. Z. Massicotte, *Cent fleurs de mon herbier*. Etudes sur le monde végétal à la portée de tous. Suivies d'un calendrier de la province de Québec. Nombreuses illust. Montréal, 1906. 1 vol. in-8. 222 p.

E.-Z. M.



CONTRAT DE CONCESSION D'UN TERRAIN POUR L'ÉGLISE
DE SAINTE-MARIE, NOUVELLE-BEAUCE

Pardevant les notaires royaux en la prévosté de Québec, y résidens, soussignés, monsieur maître Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur de cette ville de Québec, y demeurant, propriétaire des seigneuries de Sainte-Marie et de Linière établies le long de la rivière du Sault de la Chaudière, Nouvelle Beauce, par titre de concession du Roy du trente avril mil sept cent trente sept, lequel pour faciliter aux habitants qui y sont établis dès à présent et s'y établiront par la suite, le service divin qui doit être fait dans l'église à bâtir sur la dite seigneurie de Sainte-Marie, a par ces présentes donné et concédé à perpétuité, une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur, joignant d'un côté à la terre d'Etienne Voyer et de l'autre à celle de Jean-Baptiste Thibault et par devant sur le bord de la dite rivière tant pour y bâtir la d. église, un presbytère et y faire un cimetière, que pour donner au curé plus de moyen d'y subsister, exempté de tous droits de cens et rentes et autres généralement, à condition que la d. église et le d. presbytère seront bâtis et construits aux frais des habitants des dites deux seigneuries, sans que mon dit sieur Taschereau soit tenu d'y contribuer en aucune manière et qu'il jouira de tous les droits honorifiques et autres

appartenant de droit à tous seigneurs de paroisse et de plus une messe basse à perpétuité, la présente donation et concession ainsi faite, à condition néanmoins qu'il sera réservé six arpents de terre en superficie dont illustrissime révérendissime seigneur Monseigneur Henry Marie DuBreil de Pontbriand, évêque de Québec, disposera à sa volonté pour les établissements d'instruction ou autres qu'il jugerait à propos de faire ou ordonner pour le bien des habitants et la plus grande gloire de Dieu, ce qui a été accepté par mon dit seigneur évêque tant pour lui que pour ses successeurs et par le sieur Alexis LeClerc, curé actuellement desservant la paroisse établie jusqu'à ce jour pour toutes les seigneuries de la Nouvelle Beauce, lequel jouira et les autres desservants, de l'usufruit de la dite terre de deux arpents à la réserve cidessus exprimée de six arpents. Fait et passé au Palais épiscopal de Québec l'an mil sept cent quarante six le vingt huit février et ont mon dit seigneur évêque et les sieurs Taschereau et LeClerc signé lecture faite.

† H. M. évêque de Québec
LeClerc
Taschereau
Pinguet
Imbert

RÉPONSES

La mort de Charles LeMoyne. (XIII, X, 1234).— Dans un mémoire justificatif présenté au roi de France en 1725 par Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, gouverneur destitué de la colonie de la Louisiane, nous lisons :
" Le sieur de Bienville ose dire que l'établissement de la colonie (de la Louisiane) est dû à la constance avec laquelle il s'y est attaché pendant vingt-sept ans sans en

sortir, après en avoir fait la découverte avec son frère d'Iberville. Cet attachement lui a fait discontinuer son service dans la marine, où sa famille est bien connue, *son père ayant été tué par les sauvages du Canada*, et sept de ses frères étant morts aussi dans le service de la marine, où il reste encore le sieur de Longueuil, gouverneur de Montréal, au Canada, le sieur de Sérigny, capitaine de vaisseau, et le sieur de Châteauguay, enseigne de vaisseau, lieutenant du roi à la Louisiane."

Charles LeMoynes, le père des héros que l'histoire a surnommé les Machabées de la Nouvelle-France, a-t-il bien été tué par les Sauvages ?

Le 30 janvier 1685, Charles LeMoynes faisait son testament devant le notaire Bénigne Basset, à Montréal. La première clause de ce testament se lit comme suit :

" Fut présent noble homme Charles LeMoynes, Ecuyer, sieur de Longueuil, le père, lequel estant *detenu malade* en sa maison de ville du di Montréal, rue Saint-Paul, toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement ain-i qu'il m'est apparu et aux di témoins, par ses gestes et maintien, toutefois débile *à cause de sa dite maladie*."

Une des clauses de l'inventaire de la succession de Charles LeMoynes également dressée par le notaire Basset le 27 mars 1685, dit, au chapitre de la désignation des titres :

" Item : L'acte de garde noble de la dite damoiselle veuve aux personnes et biens des enfants mineurs du d. deffunt et d'elle donné en ce bailliage le *sixième février mil six cent quatre-vingt-cinq*."

M. LeMoynes est donc mort entre le 30 janvier, date de son testament, et le 6 février 1685, date de l'acte de garde-noble de ses enfants.

Or, ni M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, ni M. Dollier de Casson, ni M. de Catalogne, dans son *Mémoire sur le Canada*, ne nous parlent d'attaques faites dans les environs de Montréal par les Iroquois dans

l'intervalle compris entre le 30 janvier et le 6 février 1685.

Nous permettra-t-on une hypothèse ?

On connaît la campagne malheureuse de M. de La Barre contre les Iroquois en 1684. Charles LeMoyne rendit de grands services au gouverneur de la Nouvelle-France au cours de cette expédition. C'est lui qui fut envoyé à Onnontagué pour y conférer avec les chefs et les engager à renouveler le traité de paix.

M. LeMoyne, qui était âgé de plus de soixante ans, revint assez sérieusement malade à Montréal dans l'automne de 1685. (1) Il mourut quelques mois plus tard.

Sa mort fut hâtée, il n'y a pas à en douter, par les fatigues qu'il s'était données pendant la campagne de M. de La Barre contre les Iroquois.

M. de Bienville ne forçait donc pas trop la note en écrivant, quarante ans plus tard, que son père avait été tué par les Sauvages.

Un acte du 4 mars 1685 entre la veuve LeMoyne et son fils aîné, d'une part, et la fabrique de la paroisse de Montréal, de l'autre part, cité par MM. Jodoin et Vincent, dans leur *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, dit que Charles LeMoyne fut inhumé dans la chapelle Saint-Joseph de l'église Notre-Dame de Montréal. (2)

Le "premier capitaine." (XIII, X, 1236.) "Un premier capitaine, écrit M. Sulte, c'est, à mes yeux, le capitaine d'une compagnie. Son lieutenant, ou second capitaine, explique la position du premier."

Si la définition de M. Sulte était exacte, il y aurait eu à la fois plusieurs *premiers capitaines* dans les troupes

(1) M. LeMoyne ne fut pas le seul à revenir malade du pays des Iroquois. M. de Catalogne écrit : "Nous partîmes pour Montréal où la plupart arrivèrent malades, desquels il mourut environ 80."

(2) Il est assez étrange que les registres paroissiaux de Montréal ne contiennent pas l'acte de sépulture de Charles LeMoyne.

de la marine entretenues au Canada. Nous n'en voyons jamais qu'un seul en fonction.

Nous croyons que le premier capitaine était plutôt celui dont la nomination remontait le plus loin. Le premier capitaine était ce qu'on appelle aujourd'hui dans notre milice le *senior captain*.

Le capitaine Froger de La Rigaudière. (III, I, 267.)—M. Froger de La Rigaudière était le fils d'un lieutenant de vaisseau mort au service. Garde marine le 3 avril 1734, il fut fait lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1747, puis capitaine de vaisseau le 1er septembre 1756.

En 1756, M. Beaussier de L'Isle, capitaine de port à Brest, était chargé par le ministre de la marine de conduire au Canada une petite escadre portant le marquis de Montcalm, nommé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, et près de deux mille hommes de renfort.

L'escadre de M. Beaussier de L'Isle se composait de trois vaisseaux armés en flûte et de trois frégates.

La traversée se fit assez heureusement, et l'escadre arriva à Québec le 13 mai 1756. Le voyage de retour fut plus accidenté.

M. Beaussier de L'Isle venait de quitter Louisbourg, lorsque, le 26 juillet 1756, son navire le *Héros* fut attaqué par deux vaisseaux anglais, le *Grafton* et le *Nottingham*. Il se défendit avec tant de vigueur qu'après six heures de combat les assaillants se retirèrent.

MM. de Montalais, commandant de l'*Illustre*, et Froger de La Rigaudière, commandant de la *Licorne*, avaient assisté au combat, à une faible distance, sans rien faire pour aider au chef de l'escadre. La haine des officiers rouges contre les officiers bleus était alors à son état aiguë, et peut-être est-ce pour cette raison que ces deux officiers laissèrent leur chef, simple roturier, se tirer d'affaires tout seul ?

De retour en France, M. Beaussier de L'Isle dénonça

les deux capitaines. Ils furent déferés à un conseil d'enquête présidé par le comte DuGuay, commandant de la marine à Brest.

C'est au cours de ce procès, et au moment où des témoignages de complaisance allaient le faire acquitter, que le capitaine Froger de La Rigaudière se pendit dans le grenier de sa maison. (16 novembre 1756).

On peut aussi revoir le troisième volume du *Bulletin des Recherches Historiques* (p. 61) où il est question de M. de La Rigaudière.

Les mines de charbon du Cap-Breton. (XIII, XI, 1239.)—Dans un mémoire que l'intendant Talon adressait au roi de France le 2 novembre 1671, il écrivait que le capitaine Poulet avait trouvé d'aussi bon charbon de terre au Cap-Breton que l'était celui d'Angleterre.

“ J'ay remis, disait-il, entre les mains de mon secrétaire un article de la lettre que j'ay receue du capitaine Poulet que j'envoyay l'année dernière au cap breton pour y charger du charbon de terre, par lequel il marque y en avoir trouvé d'aussy bon que celui d'Angleterre et de plus une mine de fer audessous de celle de charbon qu'il estime abondante. Si le Sr de la Potardière retourne on peut le faire passer par la baye des Espagnols pour verifier cette mine qui s'y trouve et par occasion faire reconnoistre la qualité des chesnes qu'on m'asseure y estre en grand nombre et propres à la marine de France; à cette baye on pourroit faire deux voyages de France et deux retours par an.” (1)

Le 12 avril 1687, le ministre de Seignelay écrivait à M. de Champigny qu'on l'avait informé qu'il se trouvait dans l'île du Cap-Breton une mine de charbon de terre. Il lui donnait ordre d'en faire charger trois flûtes qui devaient retourner en France cette année-là.

M. de Champigny en fit prendre une cargaison à la flûte *La Bretonne*.

(1) Correspondance générale, Canada.

Le 19 novembre 1687, M. de Seignelay écrivait à M. de Champigny que le charbon apporté du Cap-Breton avait été trouvé trop léger pour les gros ouvrages, mais, ajoutait-il, "comme il a été pris au haut de la mine, vous devriez tâcher de vous en procurer venant du bas."

Nous ignorons si d'autres envois furent faits.

Le naufrage de l'Eléphant. (XIII, VII, 1218.)—

Le 20 octobre 1729, M. Varin de La Marre adressait la lettre suivante au ministre de la marine, M. de Maurepas :

"J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Grandeur que le lendemain du naufrage du vaisseau du Roy l'*Eléphant* arrivé le premier du mois dernier à 11 heures $\frac{1}{2}$ du soir sur la batture du Cap Brulé je fus mis à terre près le Cap Maillard à environ 13 lieues d'ici. J'y trouvai quelques autres passagers, les soldats de nouvelle levée et les prisonniers qui avaient été embarqués à l'île d'Aix. Je les engageai tous à se rendre à Québec où j'arrivai 2 jours après. J'ai depuis donné tous mes soins pour la conservation des effets de la colonie et des agrès et aparaments qui ont été sauvés de ce naufrage et aux poudres près il y a peu de ces effets qui aient été perdus ainsi que vous le connaîtrez par les états que M. Hocquart a, Monseigneur, l'honneur de vous adresser. Il doit représenter à Votre Grandeur la perte que j'ai fait de la valeur de 600 livres de mes hardes et de mon linge qui ont été pillés dans le vaisseau par les soldats et matelots après que j'en fus sorti. Permettez-moi, Monseigneur, de vous supplier très humblement de faire quelque attention à cette perte qui est grande pour moi et surtout dans une colonie où tout ce qui regarde l'habillement est à un prix excessif. Je ferai en sorte par mon application au service que M. Hocquart ne puisse rendre à Votre Grandeur que de bons témoignages de mon travail et de ma conduite.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

VARIN DE LA MARRE."

La mort du gouverneur d'Abbadie. (XIII, IX, 1232.)—Le traité de Paris conclu le 10 février 1763 céda à l'Espagne la Louisiane comme dédommagement de la perte de la Floride et de la baie de Pensacola, que les Espagnols abandonnaient aux Anglais pour recouvrer Cuba.

“ En 1764, écrit notre historien national, M. Garneau, le gouverneur de cette contrée (la Louisiane) reçut de Louis XV l'ordre de communiquer le traité de Paris aux colons ; il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin.”

M. Garneau n'est pas le seul d'ailleurs à faire mourir le dernier gouverneur français de la Louisiane de façon si tragique. Plusieurs auteurs dignes de foi avaient affirmé le fait avant lui.

Où est la vérité ?

Bossu, qui écrivait quelques années seulement après la mort de M. d'Abbadie, dit :

“ D'Abbadie mourut d'une maladie prétendue colique de peintre. Quelques-uns prétendent que sa mort fut pas naturelle. Je ne donnerai pas pour certain ce qui n'est basé que sur de simples conjectures, ne prétendant ajouter aucun nouveau poids aux soupçons qu'on forma contre quelques personnes. Elles sont mortes (1770) et par conséquent jugées au tribunal suprême.”

Le docteur A. Daily a trouvé dans les symptômes de la maladie de M. d'Abbadie la preuve certaine qu'il mourut d'une intoxication très probablement saturnine.

Cette intoxication était-elle accidentelle ou criminelle ?

Bossu est le seul qui semble ajouter quelque créance à cette dernière hypothèse.

“ En tout cas, conclue M. Villiers du Terrage, dans son précieux ouvrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, on peut affirmer maintenant que M. d'Abbadie n'est pas mort de chagrin de voir la Louisiane abandonnée par la France, comme de nombreux auteurs l'ont prétendu.”

(1) *Histoire du Canada*, tome II, p. 385.

QUESTIONS

1245.—Qui pourrait me donner les noms des soldats et officiers de la milice canadienne cantonnée à Chambly pendant la guerre de 1812 ?
S. A. M.

1246.—Les noms des officiers qui accompagnèrent M. de Céloron dans son expédition de la Belle-Rivière en 1749 ont-ils été conservés ?
CURIT.

1247.—Quelle est cette faute contre les convenances dont le baron de St-Castin se rendit coupable au monastère des Ursulines de Québec au cours de l'année 1712 ?
CURIT.

1248.—Je vois que plusieurs des officiers français qui firent la campagne d'Amérique pour aider les Etats révoltés de la Nouvelle-Angleterre à conquérir leur liberté, furent décorés de l'Ordre de Cincinnatus. Quel était cet Ordre ?
AMERIC.

1249.—A-t-on des renseignements dans nos archives canadiennes sur la tentative faite vers 1797 par un Français du nom de Millière pour soulever les Canadiens-Français établis sur les frontières des Etats-Unis contre la domination de l'Angleterre ?
MILIO.

1250.—Quelqu'un pourrait-il me fournir la liste complète des ouvrages de Michel Bibaud, Max. Bibaud et Delle Adèle Bibaud ?
BIBLIOMANE,

1251.—A-t-il été publié un récit ou une relation de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil faite en 1746 sur les terres de la Nouvelle-Angleterre ? M. Rigaud de Vaudreuil fut assez grièvement blessé dans cette campagne qui se termina à l'avantage des Français.
MILES,

TABLE DES MATIÈRES

Abbadie, La mort du gouverneur d'.....	288, 379
Ailleboust des Musseaux, M. d'.....	309
Alcoolisme, Les ouvrages canadiens sur l'.....	25, 61, 94, 127, 190, 223, 286
Amantacha en France, Le sauvage.....	215
Amérique, Le mot.....	92
Armes à feu des Iroquois.....	160
Arnault, gendre de M. de Lotbinière, Le sieur.....	224, 251
Assignats de la distillerie de Saint-Denis, Les.....	28
Avènes—Voir Méloizes.....	369
Baby, L'hon. Chs. Frs. Xavier.....	128
Baie Georgienne, Origine du nom.....	96, 191
Baie Sainte-Geneviève.....	245
Bailly de Messein, Mgr.....	308
Beaugy, repassé en France en 1689.....	224
Borzy, Le peintre Von Moll.....	192
Besserer, Les ouvrages inédits de l'abbé.....	380
Bibaud, Les livres de Michel.....	64, 156
— Les revues de Michel.....	310
Blainville—Voir Céloron.....	82
Boucher de Grandpré, M.....	192
Boivinnet, Gilles.....	288, 319
Cadet, La jeunesse du munitionnaire.....	64
Cadets à l'aiguillette, Les.....	32, 62
Campagne de 1666, La.....	88
Campbellton, Origine du nom.....	46
Canadien Français, "Un Anglais parlant français".....	160, 320, 375
Canal de la rivière Saint-Pierre.....	32, 62
Cap-Breton.....	50, 88
Capitaine, Premier.....	96
Cartier, Une parole de.....	154
Catalogne, Gédéon de.....	380
Catéchisme du diocèse de Sens, Le.....	288, 313
Céloron de Blainville, Les compagnons de.....	210
“ “ “ Les frères.....	58
Chameau, Le naufrage du.....	32
Champlain, Le testament de.....	225, 257, 289, 321, 353
Chapelle Sainte-Anne à la Pointe-aux-Trembles.....	380
Chapitre de la cathédrale de Québec, Le.....	192
Cinnannatus, L'Ordre de.....	32
Clarke, Le général Alured.....	256, 312
Coffin, Thomas-Aston.....	224
Conseil de Marine, Le.....	320
Conseiller, Le rang du Premier.....	352
Créole de la Louisiane, Le premier.....	
De L'Orme—Voir Hazeur.....	
Denier de Dieu, Le.....	

Denonville et sa campagne contre les Tsonnontouans.....	320
Dimes, Un traité sur les.....	192
Donnacona était-il montagnais?.....	64
Dosquet, Mgr.....	315
Doucet, L'abbé André.....	333
Duchesnay, Lettre de M. de Vaudreuil à M.....	48
Duel sous le régime français, Le.....	129
Edit de Louis XV sur les sans-aveu.....	256
<i>Eléphant</i> , Le naufrage de l'.....	224, 283, 315, 378
Eloge funèbre de Mgr de Saint-Vallier.....	66, 97
Estat des emplois vacants en 1690.....	308
Estat des emplois vacants en 1691.....	338
Expédition française à Terre-Neuve en 1762.....	288, 316
Fabriques, Un traité sur l'administration des.....	192
Fénelon's Falls, Origine du nom.....	128, 252
Flore Canadienne, Bibliographie de la.....	371
<i>Four banal</i> , Le droit du.....	320
<i>Foyer Canadien</i> , Le.....	188
Fournel et la baie de Kenessakion, Louis.....	192
Fresnoy—Voir Méloizes.....	
Frontenac et les emplois vacants en 1690 et en 1691.....	308, 338
Gendron, Le sieur.....	182
Georgian Bay, Origine du nom.....	128
Gérin-Lajoie et Vallières de Saint-Real.....	64
Grant, Sir William.....	64
Guérout, Le député Pierre.....	32, 93
Halifax, Origine du nom.....	46
Hauteville, Le sieur de.....	256
Hazeur de L'Orme, Le chanoine.....	225, 257, 289
Hennepin, Oeuvre peu connue du Père.....	184
Hosta, Le sieur d'.....	308
Ile-aux-Noix, Les fortifications de l'.....	152
Iroquois, Armes à feu des.....	160
Jérémie, Noël et Nicolas.....	90
Kenessakion, La découverte de la baie.....	192
La Brosse, Le sieur de.....	309
La Chasse, Le Père Joseph-Pierre de.....	65
La Corne, Le chanoine Jean-Marie.....	225, 257, 289, 321, 353
La Corne Saint-Luc en Angleterre, Les voyages de.....	96
Languet, Mgr Jean-Joseph.....	96
Larabeyre tué par les Iroquois, M. de.....	308
La Richardiè.e, Richard Testu de.....	141
La Rochelle, Origine du nom.....	80
La Salle, Le vénérable J.-B.....	32, 63
La Valtrie, Le Sieur de.....	309
Lefebvre, Thomas.....	160
Le Gardeur de Beauvais.....	309
Le Gardeur de Repentigny.....	309

Le Moyne, Date de la mort de Charles.....	320, 373
Lespinay, gouverneur de la Louisiane, M. de.....	64, 191
Lieutenants de roi sous l'ancien régime.....	64, 251
Lieutenant-Généraux.....	308
Lignery, lieutenant réformé, M. de.....	186
Lotbinière, Le marquis de.....	256
Louis XV et son édit sur les sans aveu.....	320
Louisiane, Le premier créole de la.....	308
Louvigny de la Porte, Le sieur.....	181
Lusignan, Louis-Antoine Dazemard de.....	288
MacCarthy, capitaine de port à Québec.....	352
Marbre au Canada, Le.....	32, 55
Marcoux, Le meurtre du patriote.....	256, 312
Marine, Le Conseil de.....	128
Marquette, Le Père.....	128
Massawippi, Le lac.....	178
Méloizes, Angélique-Geneviève R. d'A. des.....	202
“ Eugène.....	161
“ François-Marie.....	199
“ Marie-Nicolas.....	203
“ Maxime.....	193
“ Nicolas.....	171
“ Nicolas-Marie.....	380
Messein—Voir Bailly.....	256
Millière, L'aventurier.....	352, 377
Mine de plomb à Varennes, Une.....	245
Mines de charbon du Cap-Breton, Les.....	312
Missionnaire de l'Acadie, Un ancien.....	224, 283, 315, 378
Montcalm, Le fils du marquis de.....	210
Naufrage de l'Éléphant, Le.....	256
“ “ du Chameau.....	46, 80, 243
Niagara, Les registres du fort.....	46
Noms géographiques.....	249
Nouvelle-Ecosse, Origine du nom.....	64, 253
Officiers bleus, Les.....	243
Ordre de Cincinnatus, L'.....	120
Papineau, L'hon. Denis-Benjamin.....	178
Parry Sound, Origine du nom.....	160
Pastedecheouan en France, Le Sauvage.....	64
Péan, Michel-Jean-Hughes.....	96, 191
Perthuis tué en 1775, M.....	352
Petitclair, Pierre.....	160
Pillage Bay.....	23
Pilotes français en 1690, Les.....	46
Postes à signaux.....	32
Prêtres et le droit de vote Les.....	32
Prince-Edouard, Origine du nom.....	32
Québec, Le marquis de.....	32

Québec et Vauban, Les fortifications de.....	63
Raby, Le pilote.....	124
Renaud—Voir Méloizes.....	
Rigaudière, Le capitaine de La.....	378
Roy de Villeré—Voir Villeré.....	
<i>Ruche littéraire</i> , La.....	154
Saguenay, Le "royaume" du.....	30
Saint-Castin, Le baron de.....	380
Saint-Denis, Les assignats de la distillerie de.....	28
Saint-Michel-des-Saints.....	80
Saint-Nicolas, Baie.....	96
Saint-Ours, M. de.....	160
Saint-Pierre, Le canal de la rivière.....	88
Saint-Séverin, Origine du nom.....	80
Saint-Timothée.....	80
Saint-Vallier, Eloge funèbre de Mgr de.....	66,97
Sainte-Anne à la Pointe-aux-Trembles, Chapelle.....	32
Sainte-Genève, Baie.....	96,191
Sainte-Marie de Beauce, Eglise de.....	372
Sauvages en France, Les.....	31,59,120,215
Sauvages et le sénat de Venise, Les.....	192
Sauvole et d'Iberville étaient-ils frères?.....	288
Savignon en France.....	59
Tempérance, Origine des Croix de.....	128
Terre-Neuve, Une expédition française à.....	288,316
Testament de Champlain, Le.....	58
Testu de La Richardière, Richard.....	141
Tracy en 1666, L'expédition de M. de.....	224
Tsonnontouans, Campagne de Denonville contre les.....	320
Vallière de Saint-Réal et Gérin-Lajoie.....	64,253
Varennnes, Une mine de plomb à.....	256
Vauban, et les fortifications de Québec.....	63
Vaudreuil à M. Duchesnay, Lettre de M. de.....	48
“ et M. de Beauharnois, Différend entre.....	352
“ en 1746, Campagne de Rigaud de.....	380
Villeré, Joseph Roy de.....	
Villieu, Le sieur de.....	253,309,319
Volney dans le Haut Canada.....	320
GRAVURES	
Bailly de Messein, Mgr.....	244
Cauchon, L'hon. Joseph.....	119
Doucet, l'abbé André.....	15
Duchesnay sr, Antoine Juchereau.....	47
Méloizes, Angélique-Genève R. d'Avènes des.....	311
Méloizes, Marie-Nicolas R. d'Avènes des.....	198
Méloizes, Nicolas R. d'Avènes des.....	194
Méloizes, Nicolas-Marie R. d'Avènes des.....	170
Péan, Michel-Jean Hugues.....	81